



## ■ PRITH 2015-2019

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

■ **Groupe projet Missions locales – Dieccte - Agefiph - Cap emploi** 2 juin 2017

Assistance  
technique:

## ■ **Présentation du PRITH**

- Genèse
- Plan d'action
- Actions clefs
- Gouvernance

## ■ **Échange et discussions sur les actions possibles dans le cadre du PRITH**

- Enjeux et besoins des missions locales et des partenaires
- Identification d'actions prioritaires

## Présentation du PRITH

# Rappel : qu'est ce que le PRITH ?

## Le PRITH, c'est...

... le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires.

... une dimension régionale, globale et intégrée

**... 4 axes à conjuguer:** formation / emploi / maintien / mobilisation des employeurs

*Réf.: Loi de juillet 2011, art. L.5211-5 du code du travail, Convention nationale multipartite 11/2013*

↳ Raison d'être du PRITH: l'ITH nécessite une action collective, concertée et coordonnée pour parvenir à sécuriser les parcours des TH et générer des gains d'efficacité

## Un collectif de partenaires, à la recherche de l'intérêt collectif, de l'efficacité collective:

AGEFIPH , Agefma, ARS, CGSS, Cap emploi, CTM, DIECCTE (Pôle 3E, Pôle T), FIPHFP, MDPH, Pôle emploi, Partenaires sociaux, Préfecture, Rectorat, Représentants d'employeurs (Contact entreprise, MEDEF, CGPME), territoires (agglos, PLIE, ML, CCAS...)...

## Une assistance technique, 4 activités d'Amnyos:

- \* Appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle,
  - \* Animation de projets,
  - \* Analyse des besoins,
  - \* Communication
- financement Dieccte- Agefiph*

## Principes d'intervention :

- Porter l'intérêt collectif : neutralité, facilitation des relations
- Rôle d'acteur, sans se substituer aux responsabilités de chacun
- Inscription dans la durée

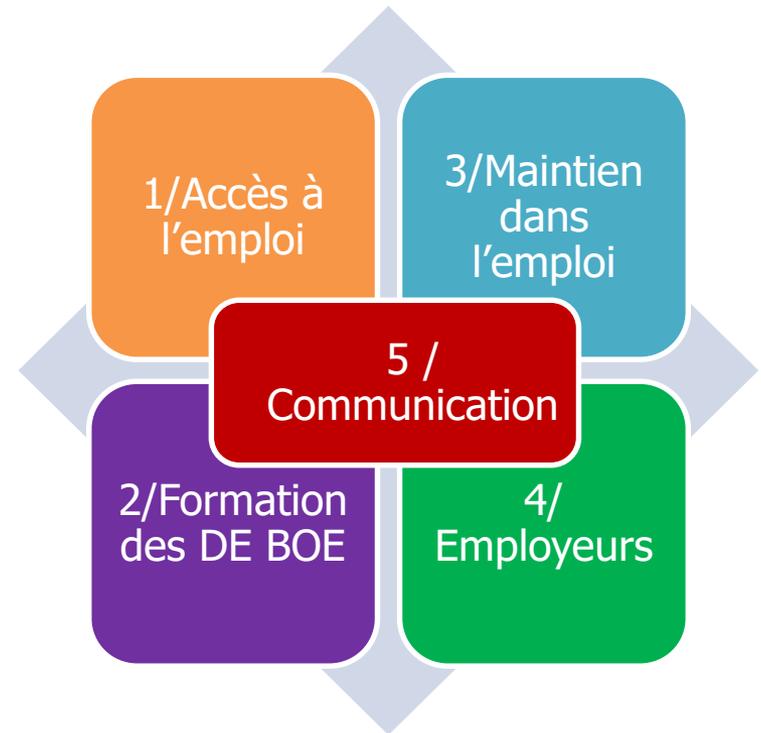
# Les bénéficiaires du PRITH

## Les actions du PRITH concernent :

- **Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés** (OETH) quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, lycéens, apprentis, usagers du secteur médico-social...
- **Les employeurs des secteurs privé et public**, notamment les établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (établissements comptant 20 salariés et plus)

# Les grandes orientations

- Un plan ambitieux d'env. 20 projets opérationnels / an sur les 5 axes du PRITH
- Des actions engagées sur les 5 axes du PRITH
  - L'accent mis sur les actions de communication, la mise en réseau et l'apport de connaissances partagé (axe 5)
  - Une priorité forte sur la mobilisation des employeurs, en retrait depuis plusieurs années avec un rapprochement avec les représentants d'employeurs (axe 4)
  - L'importance de l'axe formation, en lien avec les priorités de la CTM et l'outillage de l'Agefma (axe 2)
  - Le choix de projets opérationnels et concrets sur l'axe accès à l'emploi et maintien dans l'emploi (axes 1 et 3)



**Un site Internet**

**[www.prithmartinique.org](http://www.prithmartinique.org)**

# Le PRITH Martinique

- **Juillet 2015 : lancement du PRITH suite au CREFOP et SPER d'avril 2015**
- **Juillet – novembre 2015 : Etat des lieux et plan pluriannuel d'action du PRITH**
- **SEPH novembre 2015 : présentation du plan d'action pluriannuel (2016-2019) et des engagements des partenaires de l'insertion des PH**
- **Année 2016 : lancement de la mise en œuvre du plan d'action retenu**
- **Année 2017 : plan d'action ajusté 2017 et priorités transversales dont « priorité jeunes TH » pour le second semestre**

**1/ Accès à l'emploi**

- Renforcer les EA, développer les liens EA/ESAT avec entreprises classiques
- Focus public « jeunes » : favoriser l'accès au premier emploi et resserrer les liens avec les ML
- Lancer le dispositif « emploi accompagné » avec l'ARS
- Appuyer la mobilisation de Cap emploi sur l'approche filières (conventions spécifiques, sensibilisation des conseillers CE aux nouveaux métiers)
- Organiser la transmission directe de CV hebdomadairement à un réseau d'entreprises via Contact entreprise
- Développer l'accès des TH à l'IAE

**2/ Accès à la formation**

- Renforcer le partenariat avec la CTM et utiliser le diagnostic préparatoire au programme régional d'accès à la formation et à la qualification des PH de la Région
- Organiser la prescription directe de formations collectives par le Cap Emploi
- Animer et professionnaliser les référents handicap en organismes de formation
- Focus public « jeunes » : Développer l'apprentissage chez les jeunes TH, travailler avec les ML

**3/ Maintien dans l'emploi**

- Mobiliser et articuler les acteurs du maintien (SST, assistantes sociales CGSS, Pôle T, ...) notamment sur les nouveaux enjeux (actions pendant l'arrêt de travail, procédure accélérée RQTH, ...)
- Mobiliser, sensibiliser et former le corps médical aux enjeux du maintien (support de sensibilisation, formation. Cibles ML principalement)
- Informer, sensibiliser les employeurs et représentants des salariés aux acteurs et enjeux du maintien
- Articuler les actions du PRITH et du PRST

**4/ Soutien aux employeurs**

- Construire des partenariats opérationnels avec les représentants d'employeurs pour la communication directe et la sensibilisation auprès des employeurs.
- Réaliser des alertes spécifiques aux dates clefs sur les pénalités financières et les modes de réponse à l'OETH
- Réaliser une banque de « parcours d'intégration réussis » via des supports vidéos
- Resserrer les liens du secteur protégé et adapté avec les entreprises classiques et développer la sous-traitance
- Focus public « jeunes » : favoriser l'accès des jeunes aux entreprises par des rencontres (job dating, simulation d'entretien) et des dispositifs de type stages, découverte métiers, alternance

**Transverse:**

- Faire signer la charte partenariale PRITH et renforcer certains partenariats
- Développer le site PRITH : Espace en ligne d'information- mise en relation
- Développer le réseau handicap (institutionnel & entreprises): constituer et enrichir une liste de contacts, adresser périodiquement de l'information
- Actualiser l'Observatoire partagé des chiffres clefs des publics TH

# Présentation de quelques actions emblématiques

## **Axe 1 – accès à l'emploi** **Sensibiliser les conseillers aux nouveaux métiers**

L'objectif est d'offrir d'ouvrir aux DETH le champ des possibles, éviter les effets de cloisonnement.  
Organisation de 3 sessions de formation-action des conseillers Cap Emploi sur 3 secteurs d'activité : emplois vert, numérique, agriculture.  
Réalisation 2016

## **Axe 4 – Soutien aux employeurs** **Développer un partenariat avec les représentants d'employeurs, informer et sensibiliser les employeurs et DRH**

Face à des demandes de clarification des employeurs : objectif d'organiser la visibilité de l'offre avec une coordination efficace et une boîte à outils (annuaire des acteurs, cartographie, campagnes ciblées sur l'obligation d'emploi, ...)  
Réalisation depuis début 2016

## **Axe 5 – Témoignages vidéos de parcours d'intégration réussie**

L'objectif est de réaliser une banque de vidéos de témoignages concrets d'intégration réussie en Martinique, mettant en valeur les personnes en situation de handicap, leur employeur et les acteurs ayant accompagné.

Réalisation 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2016

## **Axe 2 – formation** **Former et professionnaliser un réseau de référents PH dans les organismes de formation et d'insertion**

Réalisation 2 et 3<sup>e</sup> trimestres 2016  
Poursuite 2017

## **Axe 3 - Maintien dans l'emploi** **Sensibiliser et former le corps médical au maintien dans l'emploi.**

Les médecins traitants sont les premiers à être informés par leurs patients de l'impact de leurs difficultés dans leur travail. Objectif toucher les médecins pour agir plus rapidement en s'appuyant sur les réseaux médicaux.  
Lancement fin 2016  
Poursuite 2017

# Présentation de la plateforme PRITH

## ■ Quels objectifs ?

- Constituer une plateforme unique d'information sur l'insertion des TH
- Donner de la visibilité et promouvoir les actions des partenaires du PRITH

## ■ Que trouve t-on sur ce site ?

- Accueil et actualités
- Agenda
- Rubriques ressources adaptées aux besoins
  - Des **employeurs** en réponse aux besoins identifiés avec les DRH (démarches OETH, cartographie des acteurs, répertoire des services et aides etc.)
  - Des **partenaires du handicap** (situation du handicap, suivi des initiatives et productions du PRITH)
  - Des **travailleurs handicapés**, pour les orienter dans leurs démarches
  - Des cas concrets, des témoignages, des vidéos

[www.prithmartinique.org](http://www.prithmartinique.org)

The screenshot displays the PRITH Martinique website interface. At the top, the PRITH logo is visible alongside the text 'le plan régional d'actions pour l'insertion des travailleurs handicapés'. A navigation bar includes links for 'ACCUEIL', 'EMPLOYEURS', 'PARTENAIRES DU HANDICAP', 'TRAVAILLEURS HANDICAPÉS', 'ACCÈS FILTRÉ', and 'CONTACT'. The main content area features an 'Agenda' section with dates and events, a 'À la une' section with a featured article titled 'Le plan d'action du PRITH' accompanied by a photo of a meeting, and two columns of resource links for employers and people with disabilities. A 'Partenaires du PRITH' section lists various partner logos such as 'ogefish', 'ars', 'GIP emploi', and 'pôle emploi'. At the bottom, there are video thumbnails for 'Signature de la convention de partenariat PRITH' and 'Parcours d'alliance relayé à Pages jaunes'.

# Présentation de la plateforme PRITH

## Exemples d'outil en ligne / présentation PRITH



### Une action collective pour l'insertion des travailleurs handicapés en Martinique : le PRITH

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés de Martinique

**Le Prith c'est quoi ?**

Le PRITH se définit comme : Il doit permettre d'améliorer la situation de trois types de bénéficiaires :

- ▷ Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- ▷ Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- ▷ Les établissements privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (établissements comptant 20 salariés et plus).

Le plan d'action unique du service public et de l'emploi et de ses partenaires ayant une dimension régionale, globale et intégrée conjuguant 4 axes : formation - emploi - maintien - mobilisation des employeurs.

**La vocation du PRITH :**  
L'insertion des travailleurs handicapés est au cœur des préoccupations du Prith (Plan régional d'Insertion des Travailleurs handicapés). Elle nécessite une action collective, concertée et coordonnée pour parvenir à sécuriser les parcours et générer des gains d'efficacité.

**Textes de référence :**

- La circulaire de mai 2009, créant les PRITH
- Loi de juin 2011, inscrivant les PRITH dans le code du travail
- La convention nationale multipartite de novembre 2013, «chapeau national» des PRITH
- Loi de mars 2014, plaçant les PRITH comme ressource pour l'élaboration des programmes régionaux de formation des travailleurs handicapés

Le PRITH s'incarne à deux niveaux complémentaires : d'abord au niveau des partenaires publics et privés, ensuite au niveau d'une assistance technique venant en appui au partenariat régional (cf. schéma ci-dessous).



**Un collectif de partenaires, à la recherche de l'intérêt collectif, de l'efficacité collective:**

AGEFIPH, Agefma, ARS, CGSS, Cap emploi, Collectivité territoriale, Contact Entreprises, DIECCTE, (Pôle 3E, Pôle T), FIPHP, MDPH, Pôle emploi, Partenaires sociaux, Préfecture, Rectorat, territoires (agglos, PLIE, Missions locales)

**Une assistance technique, 4 activités d'Amnyos:**

- \* Appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle
- \* Animation de projets,
- \* Analyse des besoins,
- \* Communication

Sur financement Dieccte - Agefiph

**Principes d'intervention :**

- Porter l'intérêt collectif : neutralité, facilitation des relations
- Rôle d'acteur, sans se substituer aux responsabilités de chacun
- Inscription dans le court

### Chiffres clés du handicap en Martinique

Le handicap en Martinique, c'est notamment...

- ▷ 6.500 personnes percevant l'Allocation Adultes Handicapés, auxquels s'ajoutent des centaines de personnes ne déclarant pas leur handicap : les « invisibles », par manque d'information ou de façon délibérée.
- ▷ Des initiatives et facteurs prometteurs : la charte qualité des organismes de formation, le projet local de coopération entre Pôle emploi et Cap Emploi, la cellule en faveur du maintien en emploi, (PDP- Prévention de la désinsertion professionnelle), des potentiels d'emploi bien identifiés (filières comme la silver économie ou la mer, les clauses d'insertion dans les grands chantiers, la création d'activité...) etc.
- ▷ Encore d'importantes marges de progrès en matière d'emploi des travailleurs handicapés, dans le secteur privé comme dans le secteur public, notamment en termes de sous-utilisation de certaines solutions d'accès ou de maintien dans l'emploi (apprentissage; contrat de professionnalisation, appui conseil, IAE...).
- ▷ Une ferme volonté collective d'améliorer les conditions d'insertion des personnes en situation de handicap, en tant que démonstration d'une Martinique inclusive et permettant à chacun de valoriser ses compétences et apporter sa contribution au développement régional.



**Le PRITH, comment y participer ?**

Pour accéder aux productions, partager ses expériences, participer aux travaux, contribuer à l'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés... Transmettez simplement vos coordonnées à l'assistance technique du PRITH : [prithmartinique@amnyos.com](mailto:prithmartinique@amnyos.com) (en signalant éventuellement vos centres d'intérêts et de compétence).

Pour plus d'information, consultez le site internet [www.prithmartinique.org](http://www.prithmartinique.org).

Les moyens du PRITH sont alloués par l'AGEFIPH et l'Etat, représenté par la DIECCTE







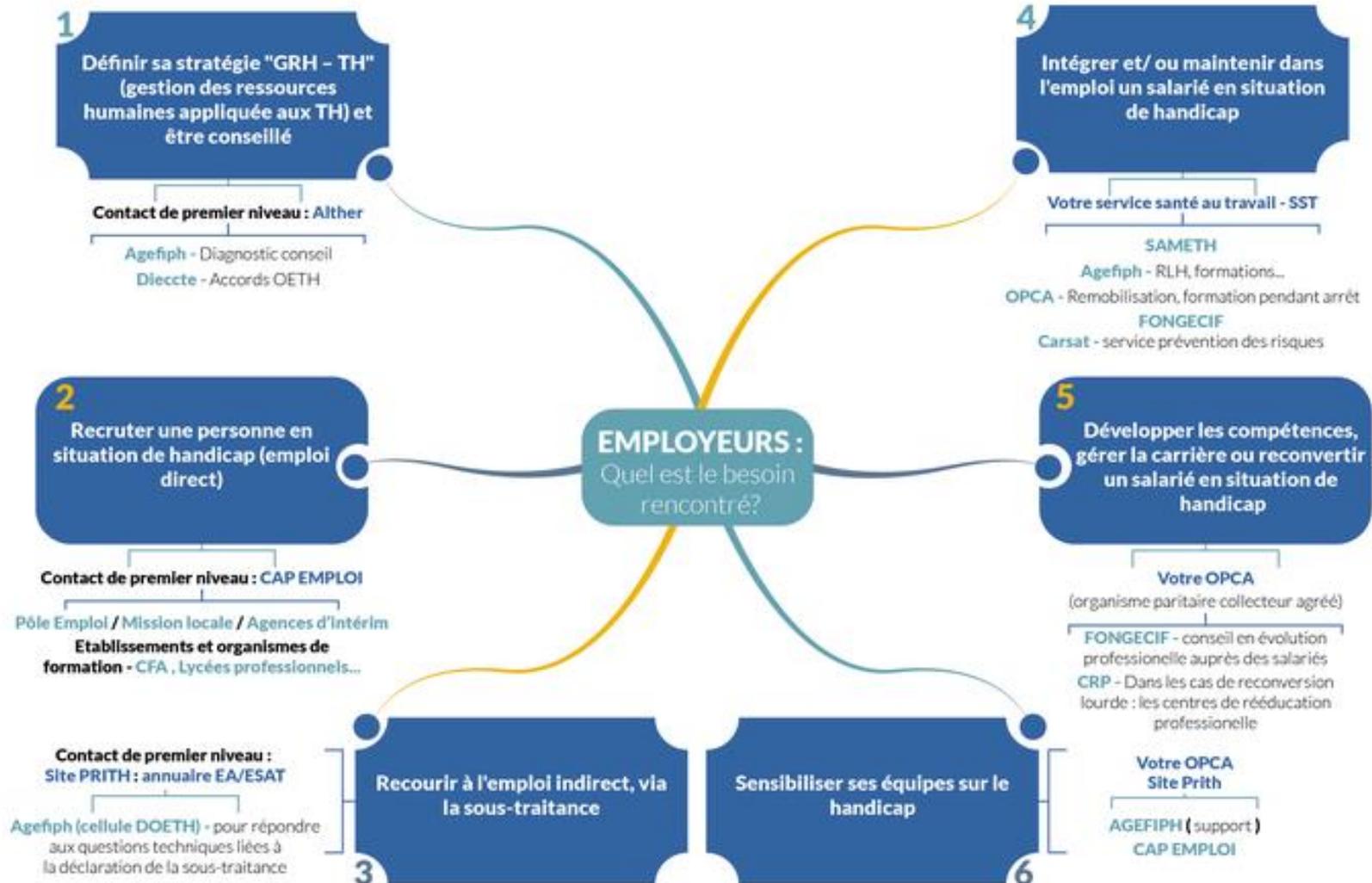






# Votre nouvel espace en ligne

## ■ Exemples d'outil en ligne / rubrique employeurs



## ■ 2 Comités pléniers par an

- Objectifs :
  - partage et bilan des actions
  - Réajustement
  - Introduction de nouvelles actions

## ■ Un comité des financeurs tous les 2 mois

- Actualités
- Suivi des actions
- Ajustements

## ■ Des groupes projet selon les actions

- Réunions de travail
- Groupes projet
- Suivi de pilote

## ■ Prochain temps fort : 21 juin => COPIL PRITH et signature de la charte des partenaires du PRITH et de la convention d'accès à la formation des TH

**Echanges et discussions sur les actions possibles dans  
le cadre du PRITH**

# Enjeux et besoins pour les JH

- **Échanges sur les enjeux et besoins des missions locales (points relevés en séance)**
  - Un retard dans la dynamique de réseaux et la coordination de l'accompagnement
    - Notamment entre ML, Cap emploi et Agefiph
    - 2 principaux cas :
      - ✓ Accompagnement par la mission locale avec possibilité d'interventions / de prestations de CE ou Agefiph
      - ✓ Accompagnement spécifique par CE si nécessité d'une spécialisation
    - Faible niveau de connaissance des outils, aides et prestations des conseillers
    - Faiblesse des prescriptions ML => Agefiph
  - La connaissance et la traçabilité des publics jeunes en situation de handicap
    - ML Sud : 58 jeunes PH « tracés » via le SI mais donnée certainement sous-estimée

# Enjeux et besoins pour les JH

- **Échanges sur les enjeux et besoins des missions locales (points relevés en séance)**
  - Importance de différencier les différentes « strates » de PH
    - Public sans orientation professionnelle = relève du soin
    - Public avec orientation vers milieu protégé = ESAT
    - Public avec orientation vers milieu ordinaire = PE, ML ou CE
  - Milieu protégé : problématique du manque de places en ESAT qui nuisent à l'accompagnement car ces jeunes se retrouvent en mission locale ou à pôle emploi => orientation vers CE impossible si ce le jeune ne dépend pas du milieu ordinaire
  - Méconnaissance du circuit de RQTH et de la procédure MMPH
    - Importance pour les ML de participer aux réunions pluridisciplinaires de la MMPH
  - Problématique des jeunes polytoxico
  - L'accès aux dispositifs d'alternance
  - Importance de sensibiliser les employeurs

# Enjeux et besoins pour les JH

- **Échanges sur les enjeux et besoins des missions locales (points relevés en séance)**
  - Présentation des dispositifs de l'URASS
    - Le Dispositif CAISPJ : Cellule d'Accompagnement à l'insertion professionnelle de jeunes sortants d'IMPRO qui s'ouvre cette année aux sortants d'ULIS
      - ✓ Si les missions locales ont ces publics => on peut les orienter vers l'URASS
    - Le Dispositif « Soutien à l'apprentissage de TH »
      - ✓ Va démarrer en juin avec l'Agefiph et le FIPHFP
      - ✓ Pour les jeunes suivis SESSAD par ex : l'URASS peut les accompagner sur le volet social
      - ✓ Accompagnement du jeune et de l'employeur
      - ✓ Financement FSE / agefiph / fiphfp

# Actions possibles pour les JH

- **Registres d'action / actions possibles dans le cadre du PRITH**
  - **Registre d'action 1 : formation / sensibilisation des missions locales pour améliorer l'accompagnement coordonné des jeunes en situation de handicap**
    - Action 1 : Mise en place de réunions territorialisées de sensibilisation Cap emploi / Agefiph
      - ✓ Public : ensemble des conseillers et des salariés (dont les chargés d'accueil)
        - Nord : 49 salariés dont 31 conseillers => 1ere réunion 26 juin
        - Sud : 40 salariés dont 35 conseillers
        - Centre : à définir
      - ✓ Contenu : présentation de l'ensemble des prestations et d'outils de l'Agefiph (PSOP, PHP) mais aussi de l'ensemble des arguments pour les employeurs (« bénéfiques » des contrats aidés, obligation embauche, absence de limite d'âge pour l'alternance ...)
      - ✓ Pilote pressenti : Cap emploi / Agefiph
    - Action 2 : Inscription des conseillers / référents handicap des missions locales aux sessions de formation handicap sur 3 jours organisées par l'Agefiph / Agefma
      - ✓ Pilote pressenti : Agefiph / PRITH

# Actions possibles pour les JH

- **Registres d'action / actions possibles dans le cadre du PRITH**
  - **Registre d'action 2 : Information vers les jeunes et leurs familles**
    - Action 3 : réalisation de brochures d'information des parents : incitation à la RQTH, brochure sur le parcours de reconnaissance, Brochure sur les différents handicaps, Brochure sur l'accompagnement ML des personnes en situation de handicap
      - ✓ Pilote pressenti : PRITH / Agefiph
    - Action 4 : réalisation d'1 ou 2 vidéo témoignage
      - ✓ Pilote pressenti : PRITH
  - **Registre d'action 3 : Observation, améliorer le repérage, la connaissance et la traçabilité des publics**
    - Action 5 : élaboration et collecte des indicateurs clefs des missions locales
      - ✓ Pilote pressenti : PRITH
  - **Registre d'action 4 : Coordination de l'accompagnement pour éviter les doublons**
    - Action 6 : Mise en place d'une convention d'accompagnement ML / Cap emploi précisant
      - ✓ Accompagnement ML + prestations
      - ✓ Accompagnement spécifique CE si difficultés spécifiques
      - ✓ Permanence de cap emploi dans certains locaux
      - ✓ Pilote pressenti : Cap emploi

# Actions possibles pour les JH

- **Registres d'action / actions possibles dans le cadre du PRITH**
  - Autres actions possibles à affiner :
    - Rapprochement ML / MMPH
    - Travail avec les jeunes en sortie d'ESAT
    - Lien avec le dispositif emploi accompagné
    - Sensibilisation des entreprises